



CONDITIONS DE PARTICIPATIONS 2026

En inscrivant votre enfant aux Panathlon Family Games®, vous (représentant légal) acceptez les conditions générales suivantes :

SAMEDI

Les enfants de 8 et 9 ans (né·e·s entre le 01.01.2017 et le 31.12.2018) sont sous la responsabilité de leur représentant légal. Les enfants dès 10 ans peuvent participer seuls. Lors des initiations, ils sont sous la responsabilité des monitrices et moniteurs, mais sous leur propre responsabilité lorsqu'ils vont d'une activité à l'autre ou vont dans le village. Les parents ne peuvent pas participer aux activités sportives le samedi, mais uniquement accompagner les enfants aux initiations et suivre leur pratique depuis les différents espaces mis à disposition.

DIMANCHE

Les enfants sont sous la responsabilité de leur représentant légal durant toute la journée.

SAMEDI ET DIMANCHE

Les repas de midi ne sont pas pris en charge par le comité d'organisation. Une restauration sera proposée dans le village de la manifestation mais les enfants peuvent tout à fait prendre un pique-nique avec eux. Diverses animations seront également présentes dans le village toute la durée de la manifestation. En cas de désistement, nous vous prions de bien vouloir annuler votre inscription, afin de laisser de la place à d'autres enfants.

DROIT A L'IMAGE

A l'occasion des Panathlon Family Games®, le Comité d'organisation vous informe que votre enfant pourrait être filmé, télévisé, photographié et/ou enregistré au cours de l'événement ou avant, lors des installations. En participant à cet événement, vous acceptez que l'image de votre enfant prise ou enregistrée, sa voix et apparence, de même que le contenu qu'il crée à l'intérieur des zones de la manifestation ou son périmètre, puissent être utilisés par le Comité d'organisation du Panathlon Family Games® ainsi que par le Service des Sports de la Ville de Lausanne.

RESPECT DES CONSIGNES ET SÉCURITÉ

Les enfants et les adultes sont tenus de respecter les consignes données par les monitrices et les moniteurs lors des initiations sportives ainsi que les consignes générales d'utilisation des infrastructures de la Ville de Lausanne. Toutes les participantes et tous les participants doivent personnellement posséder une assurance responsabilité civile et être assuré·es contre des accidents. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommage ou de vol.

Merci pour votre compréhension.

Le Comité d'organisation du Panathlon Family Games®